

Département de l'ALLIER

Arrondissement de MONTLUÇON

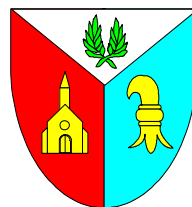


MAIRIE DE LA CHAPELAUDE

1, Place du 11 Novembre
03380 LA CHAPELAUDE

☎ 04 70 06 45 01

communedelachapelaude@orange.fr



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELAUDE
Date de la Réunion : 2 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : **26 Août 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le deux septembre, à 18 heures 30, se sont réunis à la Maison de Village, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUIL, élu Maire.

Formant la majorité des membres en exercice :

Etaient présents : **MM Alain DUBREUIL - Jean-Louis CHEMINET - Corine MANGERET - Jean-Claude AUGIAT - Olivier ARROYO - Guillaume BRODIN - Angélique CABANNE - Sylvia DUMONTET - Georges GUYOT - David LAFAYE - Daniel PASCUAL - Arlette REY - Pierrette ROUGIER**

Absente excusée : **Mme GOMES Isabelle**

Absent :

Secrétaire de Séance : **M. Guillaume BRODIN**

Procuration : **Mme GOMES Isabelle à M. PASCUAL Daniel**

Le compte-rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité des membres présents.

APPEL À PROJET PLAN DE RELANCE ÉCOLE NUMÉRIQUE :

📁 **Délibération n° 21 09 02 _ 001 – Nomenclature 7.5.2**

⇒ **Document déposé en Préfecture le 8 septembre 2021**

Le dossier déposé le 9 mars dernier dans le but de bénéficier d'une aide au titre du plan de relance « école numérique » a reçu une réponse favorable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le montant de l'aide accordée, soit 9 800 € qui sera encaissé au compte 1321 de l'opération 284 « Equipements informatiques des écoles ».

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020 (R.P.Q.S.) :

📁 **Délibération n° 21 09 02 _ 002 – Nomenclature 1.2.1**

⇒ **Document déposé en Préfecture le 8 septembre 2021**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

PERSONNEL COMMUNAL :

✓ **Création d'un poste d'adjoint technique contractuel**

📁 **Délibération n° 21 09 02 _ 003 – Nomenclature 4.4**

⇒ **Document déposé en Préfecture le 8 septembre 2021**

Considérant les besoins en personnel aux écoles, le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de recruter une personne en Contrat à durée déterminée en renfort du personnel en place au Groupe Scolaire et à la garderie périscolaire.

Ce contrat, d'une durée hebdomadaire de 20 heures, sera établi en application de l'article 3.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et couvrira la période du **6 septembre 2021 au 22 octobre 2021**.

✓ **Service civique**

📁 **Délibération n° 21 09 02 _ 004 – Nomenclature 4.4**

⇒ **Document déposé en Préfecture le 8 septembre 2021**

Le Conseil municipal, à quatorze voix pour, est favorable au recrutement d'un volontaire en service civique sur la mission « Culture et Loisirs » dont l'intitulé est « Proposer, organiser, mettre en place et promouvoir des animations dans la commune en collaboration avec la mairie, l'école et les associations » pour une durée de 8 mois.

Cette mission commencera début octobre pour un temps hebdomadaire de 26 heures.

L'appel à candidature sera publié sur le site du service civique.

POINT AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS :

Les travaux débuteront le lundi 6 septembre par l'aménagement du parking situé en face de la Maison de Village. Les toilettes de l'espace ludique seront implantées fin septembre. L'aménagement du parking de la salle des fêtes devrait débuter le 10 octobre pour une durée d'environ un mois.

La réception de l'ensemble des travaux est envisagée pour fin novembre.

Les réunions de chantier se tiendront tous les mercredis matin à 9h30.

POINT RENTRÉE SCOLAIRE :

Les effectifs sont stables, 108 enfants sont inscrits.

Le thème retenu pour cette année scolaire est le voyage autour de la France.

Compte tenu de l'évolution des consignes sanitaires, la restauration scolaire a pu regagner ses locaux à l'école et se déroule en 2 services, par groupes d'élèves issus d'une même classe.

Pendant son détachement pour ses missions de direction les vendredis, Olivia BROILLARD est remplacée par Andréa GOMES.

POINT SUR LES VACCINATIONS COVID :

La réouverture des centres d'Huriel et de La Chapelaude est actuellement à l'étude. Si elle se confirme pour la commune, l'installation de la salle de la Maison de Village devra être réalisée avec des panneaux amovibles de manière à ne pas pénaliser les locations. Le coût de cet investissement est estimé à environ 2 000 €.

AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

- 📁 **Délibération n° 21 09 02 _ 005 – Nomenclature 1.6**
- ⇒ **Document déposé en Préfecture le 8 septembre 2021**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la mission de diagnostic sur l'Église Saint-Nicolas.

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Lignes Directrices de Gestion (LDG) :

Le Maire donne connaissance du projet de LDG soumis à l'avis du Comité Technique. Ce document relatif aux ressources humaines regroupe à la fois l'état des lieux, les actions à mettre en œuvre envisagées et les critères définis pour l'avancement de grade et la promotion interne des agents.

➤ Projet biométhane :

La SAS BURGMAYER a un projet biométhane sur St Désiré qui nécessite l'implantation d'un poste de raccordement au gaz sur la commune. Le lieu d'implantation reste à déterminer, plusieurs propositions sont à l'étude.

➤ Antennes ORANGE du bâtiment de l'Agence Postale :

Les antennes ont été remplacées mais le raccordement n'est pas encore effectif, ce qui entraîne des perturbations du réseau. L'installation de 80 mètres de fibre est nécessaire afin de procéder à la mise en service définitive. La date d'intervention est attendue.

➤ Don du sang :

Une subvention de fonctionnement de 150 € a été versée à l'association des Donneurs de Sang. La prochaine collecte de sang aura lieu le mardi 7 septembre de 15h30 à 19h la salle des fêtes.

➤ Vol des panneaux de signalisation :

Suite au dépôt de plainte en date du 7 mai, relatif à la disparition de plusieurs panneaux de signalisation routière sur le territoire de la commune, celle-ci vient d'être classée sans suite par le Tribunal.

➤ Journées du patrimoine :

La date du samedi 18 septembre a été retenue par l'association pour la Sauvegarde du Patrimoine avec au programme la présentation de la Croix de La Forêt à 14h30 et la visite de l'église à 16h30.

QUESTIONS DIVERSES :

- Olivier ARROYO fait part de plusieurs informations relatives aux écoles :
 - Un tableau TBI et un vidéoprojecteur sont à remplacer dans une classe (coût 2 371 € TTC)
 - Point sur les dépenses cantine pour l'année 2020 : 17 762 € (-35 % par rapport à 2019)
- Corine MANGERET donne connaissance des manifestations culturelles programmées :
 - Projection du film « Les Sabots à Bascule » en partenariat avec le Centre Social de St Martinien, le mardi 28 septembre à la salle des fêtes
 - Exposition Renaudin (fauteuils de différentes époques) les 12 et 13 mars 2022 à la salle des fêtes
 - A l'étude manifestation pour marquer les 60 ans de la fin de la guerre d'Algérie au printemps 2022 en collaboration avec l'association des Anciens Combattants



Prochaine réunion du Conseil Municipal : le mardi 5 octobre à 18 heures 30
Séance levée à 20h40

<u>Alain DUBREUIL</u>	<u>Jean-Louis CHEMINET</u>	<u>Corine MANGERET</u>	<u>Jean-Claude AUGIAT</u>
<u>Olivier ARROYO</u>	<u>Guillaume BRODIN</u>	<u>Angélique CABANNE</u>	<u>Sylvia DUMONTET</u>
<u>Georges GUYOT</u>	<u>David LAFAYE</u>	<u>Daniel PASCUAL</u>	<u>Arlette REY</u>
<u>Pierrette ROUGIER</u>			